

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN, Philippe TARDY.

Motion de la majorité municipale – 4G-5G

Le conseil municipal de Cenon souhaite se positionner face aux déploiements des nouvelles technologies. Le développement de la 5^{ème} génération de téléphonie mobile, qui permettra entre autre un très haut débit de l'ordre de 1GB/S, ne doit pas occulter le débat nécessaire auprès des populations. C'est un principe fondamental de notre démocratie et l'Etat doit apporter à la population un maximum d'informations pour déterminer si cette technologie présente un risque sanitaire, écologique et environnemental à plus ou moins longue échéance.

En France, le législateur a entendu confier la gestion des communications électroniques à l'Etat. Trois instances ont autorité sur ce sujet. Le Ministre chargé des communications électroniques, l'Autorité de régulation des communications électronique et des postes (ARCEP) et l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Cette position a été rappelée à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat dans trois arrêts en date du 26 octobre 2011 (CE Assemblée, 26 octobre 2011, Commune de Saint-Denis (n° 326492), Commune de Pennes-Mirabeau (n° 329904), SFR (n°s 341767 – 341768)).

La collectivité et les pouvoirs de police spéciaux du Maire n'ont pas compétence sur cette question mais ont un rôle consultatif.

En revanche, nous demandons que la Ville de Cenon puisse jouir du rôle subsidiarité sur ce sujet. En effet, nous considérons que les collectivités locales doivent avoir la maîtrise de la mise en place des infrastructures numériques et de dessertes de l'internet, en sachant qu'une antenne 4G compatible 5G a été installée.

La 5G ne relève pas du progrès car le progrès passe aujourd'hui avant tout par l'équilibre et l'équité entre les territoires. Or, au moment où le gouvernement ouvre les enchères d'attribution pour le déploiement de la 5G sur le territoire national, des zones entières de notre pays sont des zones blanches 4G. Alors qu'en France 484 zones sont encore dépourvues de couvertures 4G, le Gouvernement a choisi lui une stratégie à marche forcée. Contrairement à cela, ici, localement, sur le plan de l'équité territoriale, nous avons pu ainsi négocier, par exemple, l'installation de la fibre optique sur plus de 80% du territoire.

Toute évolution technologique a de grandes vertus si elle est utilisée pour l'intérêt commun. Elle doit permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail de chacun.e.

L'empressement au déploiement de la 5G montre que l'objectif n'est pas d'intérêt général mais d'intérêt financier. Celui-ci, plutôt que d'utiliser cette vitesse d'exécution et de transfert de données comme une amélioration du confort quotidien, opprèssera encore davantage les populations, en utilisant cette accélération comme unique gain de productivité.

Cette nouvelle technologie, avant d'être déployée, pourrait être utilisée dans des domaines de pointe tels que la santé, la recherche pour développer des applications utiles aux populations.

D'autre part, l'impact écologique n'est pas neutre. Un équipement 5G consommerait trois fois plus d'énergie qu'un équipement 4G. Nombres d'équipements numériques devraient être remplacés pour être utilisable avec la 5G. Quid du traitement des matériels obsolètes qui contiennent nombre de matériaux pour lesquels notre société n'a aucune solution de recyclage.

Par ailleurs, les émissions d'ondes 5G s'additionnent à celles de la 4G, 3G et 2G, ce qui pourrait aboutir à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes. Ce phénomène d'addition est encore mal connu dont les conséquences sur la santé n'ont pas été pleinement mesurées. De même, il est urgent de s'interroger de l'impact sanitaire sur une population hyperconnectée.

De plus, en négligeant les conclusions de la convention citoyenne pour le climat, le gouvernement instaure une division inutile dans la société.

En prenant un décret supprimant l'obligation d'information des Maires au préalable avant l'installation d'antenne relais sur leurs territoires, il alimente le sentiment de suspicion.

N'ayant pas la compétence juridique de faire appliquer un moratoire à l'échelon communal et considérant que nous devons faire preuve de prudence vis-à-vis de nos administrés, le conseil municipal:

- Demande au Président de la République et au Gouvernement de reporter le lancement des enchères et mettre en place un moratoire sur le déploiement de la 5G ;
- Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante des impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers ;
- Demande à ce que l'ARS et l'ANSES puissent nous fournir l'état de la recherche concernant l'émission d'ondes 5G et l'effet sanitaire qu'elles ont sur les populations ;
- Demande à ce que l'ARS et l'ANSES puissent certifier que ces émissions sont sans effet sanitaire ;
- Demande une étude des impacts environnementaux du déploiement de la 5G avec le remplacement des téléphones 4G et les déchets générés autant par leur production que par leur difficile recyclage. Tout comme les émissions de CO2 qui seront exponentielles à cause de l'incitation à la consommation de data ;
- Demande qu'un débat public sur la 5G soit enclenché au niveau local et national afin d'avancer en toute transparence sur ce sujet ;
- Demande le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ;
- Souhaite mettre en place conjointement une campagne de communication officielle concernant la sobriété numérique, car il est nécessaire de s'interroger collectivement sur le modèle de société que l'on souhaite développer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

28 voix pour

0 abstention

0 voix contre

5 NPPPV

Approuve cette Motion.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.